In Extenso

SARL A PLUS

Comptes annuels
Bilan au 31/12/2025

111 RUE DES VERGERS
74800 LA ROCHE SUR FORON
SIRET : 79134475700020

CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT

IN EXTENSO PACA
259, Rue Lavoisier
83210 La Farlede

Tél : 04 94 08 73 20
04 94 08 33 07

07

A PLUS

N°2050 - 2026

① BILAN - ACTIF

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☐

		Brut ①		Amort. provisions ②	31/12/2025 ③
Capital souscrit non appelé I	AA				
Frais d'établissement	AB		AC		
Frais de développement	CX		CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AF	26 475	AG	24 934	1 541
Fonds commercial (1)	AH		AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
Terrains	AN		AO		
Constructions	AP		AQ		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 858 915	AS	1 465 146	393 768
Autres immobilisations corporelles	AT	219 021	AU	180 807	38 214
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
Participations (2)	CS		CT		
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (2)	CU		CV		
Créances rattachées à des participations (2)	BB		BC		
Autres titres immobilisés (2)	BD	215	BE		215
Prêts (2)	BF		BG		
Autres immobilisations financières (2)	BH	32 513	BI		32 513
TOTAL II	BJ	**2 137 139**	BK	**1 670 887**	**466 252**
Matières premières, approvisionnements	BL	43 724	BM		43 724
En cours de production - de biens	BN		BO		
En cours de production - de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT	85 113	BU		85 113
Avances et acomptes sur commandes	BV		BW		
Clients et comptes rattachés (3)	BX	618 769	BY	6 066	612 703
Autres créances (3)	BZ	99 106	CA		99 106
Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC		
V.M.P. (dont actions propres)	CD		CE		
Disponibilités	CF	25 612	CG		25 612
Charges constatées d'avance (3)	CH	87 236	CI		87 236
TOTAL III	CJ	**959 560**	CK	**6 066**	**953 494**
Frais d'émission d'emprunts IV	CW				
Primes de remboursement des emprunts V	CM				
Ecarts de conversion actif et diff. d'évaluation VI	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	CO	**3 096 699**	IA	**1 676 953**	**1 419 746**

Clause de réserve de propriété :		
	Immobilisations	
	Stocks	
	Créances	

(1) Droit au bail

(2) A moins d'1 an CP

(3) A plus d'1 an CR

② BILAN - PASSIF avant répartition

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☐

				Net	31/12/2025
Capital social ou individuel (1)	(dont versé)	20 000	DA		20 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			DB		
Écarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence) EK		DC		
Réserve légale (3)			DD		2 000
Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
Réserves réglementées (3)	(dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours) B1		DF		
Autres réserves	(dont relat. achat oeuvres orig. artistes vivants) EJ		DG		233 028
Report à nouveau			DH		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			DI		7 060
Subventions d'investissement			DJ		
Provisions réglementées			DK		
		TOTAL I	DL		**262 088**
Produit des émissions de titres participatifs			DM		
Avances conditionnées			DN		
		TOTAL II	DO		
Provisions pour risques			DP		
Provisions pour charges			DQ		
		TOTAL III	DR		
Emprunts obligataires convertibles			DS		
Autres emprunts obligataires			DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		375 427
Emprunts et dettes financières divers	(dont emprunts participatifs) EI		DV		324
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		30 327
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX		325 379
Dettes fiscales et sociales			DY		383 490
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Instrument financier à terme			D1		
Autres dettes			EA		42 711
Produits constatés d'avance (4)			EB		
		TOTAL IV	EC		**1 157 658**
Écarts de conversion passif et différence d'évaluation		**V**	ED		
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	EE		**1 419 746**

Renvois :		
(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
(2) Dont écart de réévaluation libre	1D	
(2) Dont réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 011 077
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP	EH	31 440

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☐

		France		Exportations et livr. intracommunautaires		Total	
Ventes de marchandises		FA	402 142	FB	2 117	FC	404 259
Production vendue :	- biens	FD		FE		FF	
	- services	FG	3 599 176	FH	109 584	FI	3 708 760
Chiffre d'affaires net		FJ	4 001 318	FK	111 702	FL	4 113 020
Production stockée						FM	
Production immobilisée						FN	
Subventions d'exploitation						FO	16 833
Reprises sur amortissements et provisions						FP	5 793
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						F1	1 667
Autres produits (1) (11)						FQ	5 056
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	**4 142 369**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS	267 939
Variation de stock (marchandises)						FT	-21 322
Achats matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU	29 215
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						FV	-13 758
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)						FW	1 955 873
Impôts, taxes et versements assimilés						FX	45 919
Salaires et traitements						FY	1 078 862
Cotisations sociales (10)						FZ	461 428
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux amortissements (14)						GA	292 450
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux dépréciations						GB	
Dotations d'exploitation sur actif circulant : dotations et dépréciations						GC	
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						G1	2 470
Autres charges (12)						GE	10 618
Total des charges d'exploitations (4) (II)						GF	**4 109 695**
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	**32 674**
Bénéfice attribué ou perte transférée	**III**					GH	
Perte supportée ou bénéfice transféré	**IV**					GI	
Produits financiers de participations (5)						GJ	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	5
Reprises sur dépréciations						GM	
Différences positives de change						GN	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						GO	
Produits de cessions d'immobilisations financières						G2	
Total des produits financiers (V)						GP	**5**
Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ	
Intérêts et charges assimilées (6)						GR	17 711
Différences négatives de change						GS	16
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						G3	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
Total des charges financières (VI)						GU	**17 727**
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)						GV	**-17 723**
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**14 951**

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Exercice clos le 31/12/2025 Néant ☐

			31/12/2025
Produits exceptionnels (7)	VII	HD	
Charges exceptionnelles (6 bis, 6 ter, 7)	VIII	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		**HI**	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	IX	HJ	
Impôts sur les bénéfices	X	HK	7 891
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4 142 374
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 135 314
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		**HN**	7 060

(1)		- Produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)		- Produits de locations immobilières	HY	
		- Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3)		- Crédit-bail mobilier	HP	169 555
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)		- Charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)		- Produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)		- Intérêts concernant les entreprises liées	1K	610
(6 bis)		- Dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238b du CGI)	HX	
(6 ter)	Dont :	- Amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		- Amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(10)		- Cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
		(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5		
(11)		- Redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)		- Redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)		- Primes et cotisations complémentaires personnelles	A8	
		(dont cotisations facultatives Madelin) A10		
		(dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite) A11		
(14)		- Montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS	

(7)	Détail des produits et charges exceptionnels	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Charges antérieures	Produits antérieurs

Règles et méthodes comptables

(Article R. 123-195 du Code du Commerce)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 1 419 746 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 7 060 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG, Règlement ANC 2014-03, actualisé du règlement 2022-06).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, la société applique les dispositions du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022. Ce nouveau plan comptable général modifie certaines règles et principes comptables, notamment en ce qui concerne, notamment, la présentation des produits, les subventions, les transferts de charges, les cessions d'immobilisations, etc.

Les comptes de l'exercice précédent ont été retraités ou reclassés afin d'assurer leur comparabilité avec ceux de l'exercice 2025. À défaut, les postes ne sont pas strictement comparables poste par poste.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Aucun évènement significatif postérieur à la clôture des comptes n'est connu.

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition (hors droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition (hors droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Toutefois, l'entreprise a retenu la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables.

Ø Agencements et aménagements Linéaire	5 à 10 ans
Ø Matériels et outillages Linéaire	3 à 10 ans
Ø Matériel de transport Linéaire	4 à 5 ans
Ø Matériel de bureau Dégressif	3 à 10 ans
Ø Mobilier Linéaire	5 à 10 ans

Pour les biens amortis selon le mode dégressif ou faisant l'objet d'un amortissement exceptionnel, la quote-part excédant l'amortissement linéaire est comptabilisée en amortissement dérogatoire au passif du bilan.

Stocks

Les "Travaux En-cours" sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les amortissements des biens concourant à la production.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements en matière de départ à la retraite

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Pour le calcul il a été retenu les hypothèses suivantes :
- Départ volontaire à l'age de 64 ans
- Méthode : rétrospective en droits proratisations temporis
- Progression des salaires 2 %
- Rotation : Lente
- Taux actualisation 2 %
- Salaire de référence : décembre 2025
- Charges sociale : 31.00 %.

A PLUS
Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 1190, route de Bidaille, 74930 SCIENTRIER
791 344 757 RCS THONON LES BAINS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 28 JUILLET 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT de l'exercice clos le 31 décembre 2025

TROISIÈME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 7 060,24 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	7 060,24 euros
Prélèvement sur le compte « autres réserves » à hauteur de ainsi ramené de 233 028,20 euros à 140 088,44 euros.	92 939,76 euros
Les sommes distribuables	100 000,00 euros
A titre de dividende global à l'associée unique Soit 50 euros par action	100 000,00 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 28 juillet 2026.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'Associée Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2022 :
100 000 euros, soit 50 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2023 :
100 000 euros, soit 50 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2024 :
100 000 euros, soit 50 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000 euros

Certifié conforme
La Présidente
Pour la société A3
Représentée par Monsieur Julien TERRIER, cogérant

